L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 20 JUIN 1880. 53me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS. DIMANCHE, 20 JUIN 1880.

[illegible] Second [illegible] Matin.

[illegible] A LONDRES DEMAIN [illegible]

[illegible] Burr & Co., dans leurs salles d'exposition, hôtel [illegible], souliers et bradequins.

Par le shérif à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, plusieurs terrains avec bâtisses et améliorations dans les 1er et deuxième districts. Pour plus de détails voir aux annonces.

NECESSITÉ ET URGENCE.

Plus nous réfléchissons à l'arrêt rendu par la Cour Suprême, à la simple majorité d'une voix, dans l'affaire des dettes et des taxes de la ville, plus cette affaire nous paraît grave et plus il nous paraît nécessaire de faire résistance. Nous n'avons jamais vu de cas où l'erreur de jugement ait été plus palpable, plus outrageante. Quelle excuse en effet la majorité des juges a-t-elle donnée pour motiver un pareil arrêt? Elle a donné l'excuse banale de l'obligation des contrats. Mais l'excuse n'est pas recevable, attendu qu'il y a ici deux contrats à respecter. Il y a le contrat de vente ou d'acquisition et le contrat d'emprunt ou d'émission de bons. Est-ce que le premier n'est pas aussi respectable que le second? Est-ce que le droit relatif à la propriété foncière vaut moins que le droit relatif à la propriété d'un bon? Faut-il confisquer l'un au profit de l'autre? Faut-il que les biens tout entiers d'une communauté soient saisis, parce que n'étant pas transférables de leur nature, ils sont plus que les autres exposés à la saisie et à la confiscation; et faut-il qu'un pareil outrage, soit commis pour satisfaire des dettes contractées par des administrations en délire dans des jours de débauche et d'impiété sociale.

C'est la première fois que nous avons vu une cour de justice répondre affirmativement à de telles demandes. C'est la première fois que nous avons vu le droit de la propriété foncière traité avec un pareil dédain, et le droit provenant de l'agiotage traité avec un pareil respect. S'il est admis que la propriété foncière doive contribuer chaque année et éternellement aux dépenses honnêtes et modérées du gouvernement, il n'est pas admis du tout qu'elle doive payer seule des obligations émises par des autorités irrégulières, extraordinaires, établies ici par la raison du plus fort, et ayant follement et arbitrairement fait argent de tout, sans s'inquiéter de savoir sur qui, en définitive, retomberait le poids de ces obligations illégales et frauduleuses.

Les conséquences des calamités qui nous ont frappés, doivent nous l'avons dit déjà, porter sur tout le monde, et non sur une classe particulière d'habitants par cela seul qu'ils ont encore quelque chose à perdre. Les dettes dont il est question viennent de la guerre, parce qu'elles ont été faites par des administrations imposées par la guerre au mépris de la volonté du peuple, et sans l'intervention libre du scrutin dans le choix de ces administrations. Où prendrait-on alors le droit de faire supporter à une seule classe de citoyens les conséquences des désastres causés par un tel état de choses? Depuis 1865, ce n'est pas un gouvernement que la ville a eu, c'est une horrible et honteuse officine municipale, une abominable bamboche sans autorité légitime, sans lois et sans tribunaux pour en juger impartialement et équitablement.

Tout ce qui vient de là est illégitime, et c'est ce que le parti démocrate avait proclamé lui-même dans plusieurs meetings publics dont il a perdu un peu trop le souvenir. Il y a crime aujourd'hui, autant qu'absurdité légale, à dire au peuple: ces contrats frauduleux, impies, ce n'est pas vous qui les avez faits; ils n'ont pas été faits pour vous ni dans votre intérêt; vous n'en avez pas retiré le moindre avantage, mais vous les payerez parce qu'il faut qu'ils soient payés, et parce qu'il n'y a que vous pour les payer, et si après avoir tant payé déjà, il vous reste quelque chose, ce reste y passera sans grâce, sans merci et sans miséricorde.

Voilà ce que signifie l'arrêt de la cour suprême de la Louisiane, rendu par l'organe du juge Fenner. Ce juge s'est exprimé avec le ton tranchant et décidé des hommes qui ne doutent de rien, et qui revêtus d'une autorité de passage et justement à cause de cela, intiment plutôt un ordre qu'ils n'émettent une opinion et prononcent une condamnation plutôt qu'un jugement.

Et cependant la voix de majorité qui a donné au juge Fenner tant d'assurance, cette voix unique, lui avait manqué pendant toute une semaine, et si cette voix est persisté bravement dans la première impulsion de sa nature, le juge Fenner, dans cet arrêt, n'est figuré que comme un dissident. Nous ne voyons pas qu'il y ait là grande cause d'exultation et de triomphe, et si le procès se plaidait de nouveau, est-il bien sûr que cette voix, mieux instruite et plus éclairée, ne reviendrait pas de son erreur en appuyant l'opinion qu'elle a désertée au dernier moment?

Maintenant faudra-t-il que pour un jugement de cette valeur le peuple soit obligé de payer pendant 50 ans, 100 ans peut-être, l'intérêt de dettes qui n'ont pas été faites pour lui et dont l'intérêt public n'a retiré aucun avantage? Ce serait une honte pour nous qu'il en fût ainsi; ce serait une honte pour la Nlle-Orléans; ce serait une honte pour le parti démocrate qui se trouverait ainsi pris en flagrant délit de contradiction avec lui-même, quand l'honneur politique lui fait un devoir de tenir ses premiers engagements et de remplir ses promesses. Nous lui adressons cette question: L'extinction des dettes radicales, l'extinction des dettes contractées et accumulées sous un régime odieux, ne faisait-elle pas partie du programme démocratique, alors que le parti démocrate dénonçait avec tant de raison et d'énergie les infamies de ce régime?

Et bien, aujourd'hui, le parti démocrate est rentré dans la pleine possession du gouvernement de l'Etat, et il n'a encore rien fait pour la libération de la Nlle-Orléans. Il n'y a plus de prétexte pour hésiter; le temps est amplement venu de faire droit à tout le monde et d'affranchir le peuple de la Nlle-Orléans des indignes obligations contractées par le gouvernement républicain en violation de toutes les lois et en violation aussi de tous les principes de morale, d'économie et de justice. Pourquoi le parti démocrate hésite-t-il?

Il est plus, non seulement le parti démocrate est rentré en possession de gouvernement de l'Etat, mais il a encore la chance de rentrer honnête dans la plénitude de ses pouvoirs [illegible] Alors, encore une fois, pourquoi hésiter? Il est pourtant bien clair que le parti démocrate, [illegible] de lui, veut-il [illegible]

Cours souvenir que les dettes, dont la Nlle-Orléans est grevée, sont des dettes légitimes, et qu'il faut que la Nlle-Orléans les paye, et les paie en tout état de cause, quels que soient ces moyens et quelque frauduleuses que soient ces dettes?

Nous ne voulons pas, Dieu nous en garde! rendre le parti démocrate responsable de l'arrêt de la cour suprême. Il y aurait en cela une injustice que nous ne commettrons pas. Le parti démocrate sait, d'ailleurs, qu'il n'a pas de meilleurs amis que nous. Il nous a donné la convention de 1879, et de cela nous lui serons toujours reconnaissants. Mais il nous permettra de nous étonner que l'œuvre de cette convention, si bien intentionnée pour toutes les paroisses de l'Etat, et qui a voulu étendre sur toutes sans exception sa protection bienfaisante, reste sans effet pour ce qui concerne notre ville. Le parti démocrate nous permettra de nous étonner de l'indifférence avec laquelle il a accueilli les décisions de diverses cours, reconnaissant les mauvais titres de dette et obligeant le peuple innocent de la Nlle-Orléans à les payer sous peine de confiscation et de ruine. A coup sûr cette perspective n'était pas dans le programme de la démocratie à l'époque où le parti soutenait la législature de McEnery contre la législature de Kellogg, ni à l'époque antérieure où Carter essayait une révolution contre Warmoth, ni à l'époque postérieure, où le parti démocrate faisait le 14 septembre. Toutes ces manifestations n'avaient-elles donc aucune signification sérieuse, et toutes ces dénonciations, protestations, prises d'armes, batailles et effusions de sang, ne se produisaient-elles que pour aboutir à l'admission pleine et entière des obligations émises par ces gouvernements détestés?

Nous ne pouvons croire et nous ne croirons jamais que tel en doive être le résultat final. Nous ne croirons jamais que le parti démocrate ait trempé dans cette conspiration judiciaire et qu'il sanctionne de son esprit et de sa volonté la violation de la Constitution et des lois. Les cours ne sont pas le parti démocrate; mais les cours ne doivent pas être non plus le parti républicain, et elles ne pourraient l'être sans mentir à leur origine, sans faire acte de trahison envers la Constitution de 1879, dont elles sont les créatures, et dont elles doivent suivre et appliquer l'esprit dans toutes les affaires publiques qui leur sont soumises.

Voilà notre profession de foi à l'égard de ces cours qui s'abritent sous le mot sacré de "contrat," pour rendre des jugements en violation de tous autres contrats qui protègent des dettes plus respectables et plus légitimes que les dettes républicaines. Il n'y a en cela ni droit, ni justice, ni légalité. Cet abus doit avoir une fin. La Constitution de l'Etat a pris la ville de la Nouvelle-Orléans sous sa protection; il faut que la Constitution soit obéie, il faut qu'elle triomphe, autrement ce pays ne pourra plus se flatter de vivre sous un gouvernement de légalité et de justice, et nul étranger ne viendra s'y établir. Nous avons publié tout récemment une lettre de quelques jeunes fermiers du Massachusetts, adressée à M. Harris, commissaire de notre bureau d'immigration, cette lettre demandant avant tout des renseignements exacts sur les assessements et les taxes. Si M. Harris leur dit la vérité dans sa réponse et leur apprend qu'en matière de dettes et de taxes, la Constitution est violée par le premier juge venu, très certainement ces fermiers ne viendront pas.

Il est donc urgent d'interjeter appel à la cour suprême des Etats-Unis du jugement erroné rendu par la cour suprême de la Louisiane, et en même temps d'intenter un nouveau procès devant les cours d'Etat afin d'obtenir une nouvelle audition de cause devant la cour où siège le juge Fenner qui a si impitoyablement traité la Constitution et les lois passées par la dernière Assemblée-Générale.

Vos enfants auront besoin de souliers solides, à la campagne. L'Etoile Rouge.

Assessement nouveau.—Conformément à la dernière loi sur le revenu, loi que nous avons publiée, il y a quelque temps, dans l'*Abeille* dont elle a rempli huit colonnes, les assesseurs ont commencé à visiter les grandes maisons de commerce, dont quelques unes n'ont pas moins de 80,000 ou 100,000 piastres de marchandises, et ont enregistré ces marchandises comme sujettes à la taxe.

Il y aura des résistances, sans nul doute, au payement de cette taxe. Mais la loi est précise et n'excepte de l'assessement que les marchandises en transit et qui doivent être vendues à l'extérieur. Mais tout ce qui se vend ici, et tout ce qui fait l'objet d'un commerce local doit être taxé suivant la loi, car tout cela représente un capital et le capital est appelé à payer comme une maison ou comme une terre.

Si cela tient, et nous ne voyons pas comment cela ne tiendrait pas, il ne faudra pas 15 mills de taxe pour faire face aux dettes de la ville, et à ses frais d'administration et d'entretien, mais seulement 10 mills, car 10 mills suffiront amplement, et quant à l'Etat, il ne lui faudra que 4 mills au lieu de 6. On calcule que la taxe en question ajoutera à l'assessement une somme énorme de millions.

Revue Internationale.—Nous avons reçu le numéro de juillet de l'*International Review*, qui contient plusieurs articles fort intéressants. Nous citerons "Jonathan Edwards," "Frontier Folk," "Lord Beaconsfield," "Le problème du travail sous le point de vue de la réforme du travail," "Lectures de M. Pointer sur l'Art," "Les ruines des compagnies d'assurance sur la vie," "La littérature contemporaine."

La meilleure route.—Les familles et les touristes qui se proposent d'aller au Nord cet été ne doivent pas oublier que la route connue sous le nom de "Louisville, Pan Handle and Pennsylvania," est la meilleure qu'elle puissent prendre s'ils tiennent à voyager confortablement et rapidement. Il n'y a par cette route, d'ici à New-York, Philadelphie, Baltimore et Washington, qu'un changement de car, et cela en plein jour, à Columbus, à la station où l'on dîne. Le train de Mobile qui part d'ici le matin, arrive à Louisville le lendemain à 3 heures de l'après-midi; et les voyageurs s'installent immédiatement dans un nouvel sleeper voit alors tout d'un trait jusqu'à leur destination.

Le Pennsylvania Railroad, avec ses lignes divergentes, est le chemin de fer le plus complet et le mieux organisé que nous connaissons. Aussi le public voyageur l'apprécie-t-il fort. Est-il besoin de mentionner les nombreux avantages qu'offre la route "Pan Handle and Pennsylvania"? Tout le monde les connaît et nous les avons souvent signalés nous-mêmes. On y voyage économiquement, sûrement et rapidement. La voie est faite en acier de rails en acier, la route est empierrée, et les buffets où l'on s'arrête pour déjeuner, dîner ou souper, garnis comme des tables de restaurants de premier ordre. Quant au pays que l'on traverse, il n'en existe pas de plus admirable. Montagnes, vallées, forêts, rivières, terrasses, plus ondoyant, tout cela forme un spectacle que l'œil ne se lasse pas de contempler.

Nous ne saurions donc trop engager ceux qui se préparent à désorter la Nouvelle-Orléans pour le Nord ou l'Est, à prendre la magnifique route dont nous venons de parler. Ils obtiendront tous les renseignements nécessaires du Col. W. M. Gallagher, agent-général dans le Sud, dont l'obligeance et la courtoisie ne sont jamais en défaut. On le trouvera au bureau des chemins de fer, rue Carondelet, et Commerce, et il saurait à tous ceux qui le dédaient des places dans les sleepers, qui vont de Columbus à New-York.

L'Union Française.—Cette sympathique institution de bienfaisance publie dans nos colonnes le rapport de son comité de secours à la dernière assemblée générale. Nous y remarquons que dans une période de six mois, 1222 personnes indigentes ont reçu de la société des secours de diverse nature. L'institution a prévu tous les besoins et y pourvoit dans la mesure de ses ressources. Elle donne de la nourriture aux pauvres, des soins médicaux aux malades, du travail aux valides; elle pense à tout, et cependant elle ne demande rien à ceux qu'elle aide. C'est bien toujours cette vaillante société que nous avons vue faire courageusement son devoir pendant la dernière épidémie. Ajoutons que son organisation est parfaite et qu'un contrôle sévère la met à l'abri des abus. Mais nous n'avons pas à plaider sa cause: elle est toute gagnée auprès des personnes qui apprécient une bonne œuvre et qui tiennent à honneur d'y contribuer. Nous nous bornons à renvoyer nos lecteurs français au rapport du comité. Ces chiffres ont leur éloquence, et nous ne pourrions rien ajouter à leur effet.

Athénée Louisianais.

Les élections suivantes ont eu lieu aux dernières séances:

MM. Léonce Maillefile, professeur d'histoire, auteur d'un *Cours de Littérature espagnole* (5 éditions) et d'un volume de poésies diverses—membre correspondant. M. Maillefile réside à St-Pétersbourg.

F. Navone, chancelier du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans—membre honoraire.

Simon Meilleur, de cette ville—membre actif.

Le 1er juillet prochain, l'Athénée entre dans la cinquième année de la publication de ses comptes-rendus. Le Bureau paraissant à cette date, contiendra entre autres sujets dignes de l'attention du lecteur, une *Causerie* de M. Bazan, consul d'Espagne, sur Don Quichotte; des *Notes* sur la sténographie ancienne et moderne, communiquées par M. Hacatrasse; l'historien W. H. Prescott, auteur de la *Conquête du Mexique*, de la *Conquête du Pérou*, de *Ferdinand et Isabelle*, etc., *Etude* par M. Alcée Fortier; *Un soir au square Jackson*, poème par M. George Dessommes.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.

N'allez pas à la campagne sans emporter des souliers de l'Etoile Rouge.

L'Opéra.

Les dépêches d'Europe nous ont annoncé l'engagement par M. de Beauplan de M. Tournié, fort ténor, pour l'Opéra de la Nouvelle-Orléans, et les journaux de Paris nous apprennent aujourd'hui que notre nouveau directeur, ne se contentant pas d'un seul fort ténor, se propose de nous en présenter deux, en outre d'un ténor léger pour l'opéra comique. On dit aussi que M. de Beauplan paye M. Tournié, le grand succès du jour en France, $2,000 par mois.

Nous savons que l'on a largement répondu ici à l'appel du directeur et que la liste des abonnements est très belle, mais enfin le public en Louisiane est restreint, les recettes possibles à l'Opéra ont malheureusement une limite certaine. Confiante dans le savoir faire de M de Beauplan qui nous a pourtant bien au fait des questions théâtrales, françaises et américaines, nous comprenons parfaitement la façon, tout à l'avantage de la Nouvelle-Orléans, dont il vient entreprendre sa prochaine campagne. M. de Beauplan ne restera ici que quatre mois et demi avec sa troupe, et du 20 mars au 10 mai il doit donner des représentations à Chicago, Boston, Philadelphie et New York. Il a compris que pendant cette tournée il aurait à lutter contre les compagnies des Strakosh, des Mapleson qui, elles aussi, parcourent ces mêmes villes avec des artistes souvent de premier ordre, et ils vient conséquemment, comme ces engagements actuels le laissent entrevoir, présenter aux Américains une troupe d'élite.

Cela seul explique les sacrifices, comme prix d'artistes, que M. de Beauplan fait en ce moment.

Nous savons la somme qu'il veut consacrer à la formation de sa troupe, et d'après son importance, nous pouvons affirmer que jamais l'opéra de la Nlle-Orléans n'aura ouvert ses portes à des artistes aussi éminentes que ceux qui nous arriveront l'automne prochain.

Evidemment, les recettes que dans le Nord M. de Beauplan, peut prétendre réaliser pourront le compenser de ses larges dépenses, grâce à sa pléiade d'étoiles, et c'est sur cette tournée de deux mois qu'il compte pour réaliser les bénéfices de l'entreprise.

En résumé, c'est nous qui allons profiter de cette combinaison nouvelle. L'opéra nous quittera pour aller chercher un public nouveau, quand nous en aurons eu la primeur, et alors que nos dilettanti commenceront à se blaser un peu sur le répertoire. Le moment sera d'ailleurs plus où l'opéra est obligé de lutter contre les rigueurs du carême.

Souhaitons à M. de Beauplan de réussir dans cette combinaison nouvelle qui nous rendra notre scène lyrique, et qui peut assurer à un directeur des bénéfices assez grands pour lui permettre d'engager des artistes de premier ordre. Il mérite tous les encouragements des amis du théâtre et de l'art, car il aura trouvé le moyen de produire à la Nlle-Orléans une compagnie capable de satisfaire le public le plus difficile du théâtre, et cet vrai, mais en même temps le plus difficile de l'Amérique, sans imposer aux abonnés une augmentation de prix.

Beaucoup de souliers pour peu d'argent à l'Etoile Rouge.

Fatinitza.—Lanciers, pour piano, par M. Paolo F. Campiglio. Cette composition, éditée par M. Philip Werlein, est d'une charmante facture: elle est dédiée à M. Geo. T. Pritchard.

Excursion aux Jetées.—Le magnifique bateau à vapeur Robt. E. Lee partira ce matin, à 9 heures, pour les jetées et sera de retour au pied de la rue du Canal ce soir, à 10 heures et demie. Ce sera une fort agréable excursion. Nos remerciements à l'agent M. Geo D. Hite, pour l'invitation qu'il a eu l'obligeance de nous adresser.

La Confiance.—Nous ajouterons quelques détails à ceux que nous avons déjà publiés sur cette compagnie d'assurance, la première des riches compagnies de Paris qui est créé une agence à la Nouvelle-Orléans. Elle a pour président M. Duclerc, ancien ministre des finances, et actuellement sénateur, et elle compte parmi ses administrateurs, en outre de magistrats et de banquiers haut placés dans l'estime publique, M. Billet, administrateur de la Banque de France, et M. Pereire, le président de la compagnie générale transatlantique; Parsal les directeurs de New York, nous citerons M. Eugène Kelly et M. Louis de Bolzan, agent général de la compagnie transatlantique. La compagnie se conformera en tout aux règles et aux usages des chambres d'assurances américaines. Elle assurera aussi, à plusieurs années, selon le système français, à des conditions très avantageuses. Les pertes seront invariablement payées à la Nouvelle-Orléans.

Les actions de "la Confiance" sont de 200 francs au pair, et elles sont cotées en ce moment à la Bourse de Paris à 1 050 francs. Elle montent jusqu'à ce jour 32,234,500 00 francs. Elle a fondé des succursales à New York, à San Francisco, à Chicago, à St-Louis, et à obtenu dans les villes des résultats extrêmement satisfaisants. Il en sera de même à la Nouvelle-Orléans.

La comble de l'aisance: — La chaussure de l'Etoile Rouge.

West End.—Nous invitons les promeneurs, qui aiment les bords du Lac, à faire l'avis relatif au nouveau service que la Compagnie des chemins de ville entre la Nlle-Orléans et West End, en octobre le 1er avril. Les trains partiront de la station de la rue de Bienville, à 6 heures du matin, et vingt minutes jusqu'à 10 heures 1/2 du soir au lieu de 9, et que le dernier train du Lac partira à 11 heures du soir au lieu de 10. Cette heure de service a été nécessitée par le nombre réellement immense de visiteurs qui vont tous les soirs respirer la brise du Lac. La compagnie ne veut pas les exposer à y passer la nuit. De plus nous apprenons avec joie qu'elle se pourvoit prochainement d'un nouveau bateau qui s'ajoutera à ceux qui le vaudra. La fraîcheur est arrivée et nous sommes heureux.

Pour le service du dimanche, voyez l'annonce.

Aux planteurs laitiers.—Nous apprenons que plusieurs planteurs ont écrit au Commissaire de l'Agriculture, M. Hallonquist, pour demander si il a l'agence à une personne de bon choix et d'élever deux ou trois gallons d'eau en une heure. On ne saurait rien trouver de supérieur.

Pianos neufs chassés n'a pas d'étagères. L'Etoile Rouge.

Il vient vendre que les gentlemen et que la personne qui a loué l'Hôtel de Ville et payé le loyer, ne peut pas le faire. Les personnes qui ont payé pour une fête.

Achetez vos Malles! Achetez vos valises à l'Etoile Rouge.

Billet gagnant.—M. Jerry Williams, 16 rue Peydras, employé du Bureau des Impositions de Bâtir, déclare, dans une annonce insérée plus loin, qu'il a gagné au tirage du 17 juin, avant que quant du billet de combinaison Nos 17, 55, 71, le gros lot de six mille piastres. Le billet ne lui avait coûté que 25 cents au bureau de Jas. R. Dunn, No 144 rue Dryades, et la somme gagnée lui a été payée sur présentation de son billet.

M. M. Adams & Bro.—Cette grande maison de dry goods vient d'ouvrir un nouveau rayon sur vente neuf de dames de tous genres et d'articles de variété qu'elle offre à des prix extraordinaires modérés. Nous signalerons entre autres ses gants et mitaines, ses étoffes pour robes de soirée, ses bas dentelles, broderies, colis, rouches, rubans et les mille fantaisies qui entrent dans la composition d'une toilette élégante.

Vins de Californie.—On vers par une nouvelle théorie entre pour dans nos colonnes, que M. A. N. Tonnet, rue Royale 19, a reçu des Vins rouges de Californie, quelques bouteilles. Fundé No 1 et No 2, du Chateau d'autres vins de Concord et Catawba du Missouri. Tous ces vins sont exceptionnel bons pour famille, et se vendent à 70, 75 et 90 cents le gallon. Ils sont portés, sans frais, à domicile.

La botte Louis XV à l'Etoile Rouge.

Le capitaine Max Eppenhard du steamer Belle, qui fait le service régulier de la côte et de Bayou Lafourche; informe le public qu'il vient d'en recevoir un parfumerie, dont il a pu obtenir les [illegible] des agences, il lui sera en que quelques jours. Il vient de [illegible] à Belle. Il vient volontiers son bar, [illegible] bambouche de la côte et les Bayous. Les fraîches et t'est que le bayou sans antipathie il [illegible] mieux ce voyage. Lorsque le bayou sera fermé, il fera ses voyages jusqu'à Donaldsonville, et à l'ouverture de la saison prochaine le capitaine a pris des arrangements pour avoir un bon bateau plus fort que le steamer Belle.

Les souliers d'escarte de l'Etoile Rouge.

Association des Commis de la Louisiane.—Les préparatifs de la fête champêtre que cette association se prépare de donner sur le lac ont commencé, le 4 juillet prochain, pour célébrer l'anniversaire de sa fondation, se pourvoit avec activité et seront terminés sous peu. Dans un numéro précédent nous avons dit qu'il n'y aurait que les danses sur invitations qui seraient admises à la fête; le conseil nous prie aujourd'hui d'informer le public que les invitations seront émises sans limite dès demain, et vous droit recevoir le plus tôt possible toutes les applications faites à ce jour. Le Bureau est prêt à faire droit par l'accumulation du travail au dernier moment.

M. Basile Barès remonte aujourd'hui dans l'Arkansas qu'on le [illegible] pour réservation, en accord de pièces et orgues, au magasin de musique de M. J. Hart, 191 Canal, coin Bourgogne. Les ordres peuvent également être laissés à ce réel donne, 238 rue des Remparts.

Dans un avis inséré plus loin, M. J. Bonnet, gardien du cimetière St Louis, rue de l'Esplanade, près du Bayou St-Jean, annonce que les nouveaux tombeaux qui y faire construire des fours qui seront vendus à prix modérés.

Les pantoufles Louis XV à l'Etoile Rouge.

Décédée, hier après-midi, à 5 heures, à l'âge de 42 ans, Dame JOSEPH HERRY, née LISE DEJAN. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de la famille, sont priés d'assister à son funérail lou qui auront lieu cette après-midi, dimanche, à 5 heures. Le corps est exposé au No 74 rue Orléans, entre Dauphine et Bourgogne.

Les journaux des Opéracons sont priés de reproduire cet avis.

AVIS.

JN BONNOT, gardien du Cimetière St Louis, rue Esplanade, prévient le public que les Marguilliers de l'Eglise St Louis ont fait construire des fours dans le susdit cimetière qu'ils vendront aux demandeurs à des prix modérés, en s'adressant au concierge ou à son établissement de pompes funèbres, No 45 rue Ste Anne, entre Chartres et Royale. On y trouvera également tout ce qui concerne les enterrements, tels que: Cercueils, Corbillards et Voitures de première classe, pour visites, entrées et mariages, le tout à des prix modérés.

20 juin—1m MaJD

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.

ORDO AB CHAO.
DEUS MEUMQUE JUS.

Le Sup. Conseil des Souv. Gr. Ins. Gén. 33ème et dernier degré de la Maçon. A.·. A.·. E.·., pour l'Etat Souv. et Indé. de la Louisiane, a, dans sa séance du 21 Mai 1880, S.·. V.·. éla, pour le terme de quatre ans, les dignitaires suivants:

T.·. I.·. F.·. Armand Benjel, Gr.·. [illegible]
T.·. I.·. F.·. A. C. Prévost, Lt-Gr.·. C.·.
T.·. I.·. F.·. M. J. Bruno, Gr.·. Sec.·.
T.·. I.·. F.·. Ruben Lefon, Gr.·. Orat.·.
T.·. I.·. F.·. Edouard Falco, Gr.·. Tres.·.
T.·. I.·. F.·. Bernard Abadie, Gr.·. M. des C.·.
T.·. I.·. F.·. Eug. Guyon, Gr.·. Porte Et.·.
T.·. I.·. F.·. José Baro, Gr.·. Cap.·. des G.·.

Par mandement du Sup.·. Cons.·.
Le Gr.·. Secrét.·.
20juin—1f M. J. PIRON.

Association Mutuelle de Protection des Jardiniers.—Les officiers et les membres de cette association sont priés de se réunir dans leur salle DIMANCHE, 27 juin, à 1 heure de l'après-midi, à l'occasion de leur anniversaire.

Par ordre du vice-président,
NICK YOUNG.
THEO. REUTHER, Secrétaire. 20 juin .1f

N. O. M. & T. R. R.

AVIS SPECIAL.—En conséquence de l'excursion à Biloxi, de l'Artillerie Washington, le DIMANCHE, 4 juillet 1880, il ne sera pas vendu de billets d'excursion par la compagnie pour ce jour-là.

J. W. COLEMAN, G. T. A.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
20 juin—1f D

Vins de la Californie

Reçus par chemin de fer directement:

500 gallons Vin Rouge San Fandal No 1.
1500 " " " No 2.
1000 " " Claret.

Aussi, des Vins du Missouri, Concord et Catawba.

J'ai reçu ces Vins expressément pour familles et vendrai à 70 cts, 75 cts et 90 cts le gallon.

Livraison à domicile, sans frais.

A. N. TUERNÉ,
20 juin—3f 19 rue Royale

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE.

Le nouveau et rapide Steamer

SUNBEAM,

John A. Bistry, Capt., John H. Fredricks, Commis part du Fort Espagnol, à l'arrivée des chars de soin des rues Canal et Bienville:

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville, les Lundis et les Jeudis. 2 P. M.
Et les Samedis. 4 P. M.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing, les Mardis et les Vendredis. 3 P. M.

RETOUR.

Part de Madisonville les Dimanches et les Mercredis. 4 A. M.
Les Lundis, Mardis, Jeudis, Vendredis et Samedis. 6 A. M.

EXCURSIONS.

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville, les Mercredis. 7 A. M.
et 3:30 P. M.
Les Dimanches, directement pour Mandeville. 7 A. M.
et 1 P. M.
Les Dimanches, directement pour Madisonville. 3:30 P. M.

RETOUR.

Part de Madisonville les Mercredis. 5:30 P. M.
Les Dimanches. 10 A. M. et 5:30 P. M.

Restaurant et buvette de première classe, sur prix de la ville.

Fret reçu jusqu'à 2 P. M. au Dépôt du Fort Espagnol, coin des rues Canal et Bienville.

Les bagages sont reçus seulement par les trains réguliers.

Passage, aller et retour, 50c. Enfants, 25c.
Pour plus amples renseignements s'adresser à
ISIDOR HÉRMENEUTE, Agent.
20juin—1f Coin des rues Gravier et Bienville.

On demande

UN HOMME DE COULEUR pour faire le gardien d'une maison meublée et en employant à la maison pendant l'absence d'une famille et doit commencer à coucher sur les lieux.

S'adresser à Mr. S. R. C., Bureau de l'Abeille.
20juin—3f

Lisez des lettres étrangères [illegible]

Bureau de la Poste la Dimanche
20 juin 1880.

OUVERT LES DIMANCHES DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Belisles Louis.
Cervelle Giovanni.
Cervelle Giovanni.
D'Aubert Ignatio.
Gaudel Victor.
Gonzard A.
Gonzard J. J.
Gonzard J. J.
Lanne Giovanni.
Lipari Patrizia.
Mirri Giuseppe.
Mirri Giuseppe.
Monnier Louis.
Pagnoni Antonio.
Pagnoni Antonio.
Sauvinet Adolphe.
Sauvinet Orsino.
Stellmann.

LISTE DES DAMES.

Giambri Vve Mme.
Rogin Orlando Mme.
Michel Florence Vve Mme.
Philip Martin Mme.

GANTS EN DENTELLE DE LISLE

ET

MITAINES DE DENTELLE, NOIRES ET COULEUR, POUR DAMES ET ENFANTS, EN GRANDE VARIÉTÉ ET A TRÈS BAS PRIX.

AUSSI, Grand choix d'Etoffes Anglaises pour Robes Bas et Pantoufles, Voile gaze, Dentelles noires et blanches, Cravates, Tout [illegible], Rubans, Rouches, Colis, Boutons, petits articles variés ET LÉS

Ombrelles, Parasols et Evantails les plus élégants et le meilleur marché.

504 ..... SUB MAGASINE 504
Quatrième magasin en dessous de la rue St-Andrew.

E. H. ADAMS & BRO.

AVIS SPÉCIAL.—Six nouveaux pour LINGES NOUVEAUX venant d'être reçus.

L'UNION FRANÇAISE.

Assemblée Générale le 6 juin 1880.

RAPPORT DU COMITÉ DE SECOURS.

1222 pers: ont eu des secours depuis 6 mois, comme suit:

51 ont reçu 203 bons de logement et de pension représentant 242 journées, 406 repas.
1063 ont reçu 1113 bons de épicerie, pain viande, médecine, habillements, etc.
9 ont été rapatriés.
19 ont reçu les soins de MM. les médecins de la société.
20 ont obtenu des bons sur nos pharmacies.
5 ont été enterrées aux frais de la société.

BUREAU DE PLACEMENT.

56 personnes des deux sexes ont été pourvues d'emplois.

Conformément à la Constitution, un comité de trois membres choisis par l'Assemblée parmi les sociétaires, a été chargé d'examiner les comptes des dépenses.

Pour le Conseil de Direction,
F. TUJAGUE, président.
H. BILLARD, secrétaire. 20 juin—3f

Pelletiérine Tanret

POUR

L'expulsion du Tœnia

OU

VER SOLITAIRE.

LA PELLETIÉRINE est le seul médicament infaillible contre le Ver Solitaire. Il est inutile à prendre et c'est le seul pour lequel on n'ait jamais eu à constater un insuccès.

ST CYR FOURCADE, pharmacien,
715 Canal coin Bourgogne.
20 juin—10f DMaV

Première Grande Excursion

LE 4 JUILLET,

A la Nouvelle Ibérie, Lne.,

RETOUR LE MÊME JOUR.

Sur le chemin de fer Morgan de la Louisiane et du Texas,

Sous les auspices de la DIVISION DE LA LOUISIANE DE L'ARMÉE DE LA VIRGINIE DU NORD.

Au bénéfice du fonds du Tombeau.

Chars réservés aux dames et à leurs cavaliers.

Le bateau (Ferry) partira d'en face de la rue Ste-Anne, à 7 heures précises.

Billet, aller et retour, $2.

20juin—1f

Ho! pour Biloxi.

LA compagnie de pompiers HOOK & LADDER No 1 "fera une excursion à Biloxi, le JEUDI, 24 juin 1880. (jour de la St. Jean). Le convoi partira de la rue du Canal à 9 heures du matin, à arrivera au Marché Français, aux rues Esplanade et Chartres, à la Baie St. Louis, à Mississippi City et aux Chênes Gemelés. Au retour il partira de Biloxi à 5 heures du soir, s'arrêtant aux endroits ci-dessus désignés. Billets leur aller aux excursionnistes à 50 cents.

Un magnifique corps de musiciens a été retenu pour la circonstance. Billet, aller et retour: $1.

20 juin—1f

PAUL GELPI & BRO.,

37 - - - Rue Decatur - - - 37

OFFRENT à vendre en débarquement du vapeur Deroada venant de Liverpool.

150 caisses et barils, grands et demi-décons Chow chow, variétés, cornichons, olives de Séville de la marque célèbre de Crosse & Blackwell, Londres.

30 caisses fromages de choix, de Hollande.
10 fûts Genièvre de Hollande J J Melchers.
20 juin—2f

B. TREMOULET,

7.....RUE DECATUR.....7

Vis-à-vis de la Poste.

SPÉCIALITÉ.

VINS DU MEDOC

—ET DE—

SAUTERNES.

Le plus joli Choix sur place, depuis le BON ORDINAIRE JUSQU'AU

Vins de Grands Crûs Classés.

Fûts et Caisses d'Origine.

—AUSSI—

Vins d'Espagne, Champagnes, Madère, Sherry, Porto, Bourgognes, Cognacs, Whiskies, Rhums, Liqueurs de toutes sortes, Bitters, Vermouth, Absinte, Kirsch, etc.

HUILE D'OLIVE CHOIX.

Vinaigre de Vin Blanc, Petits Pois, Champignons, Sardines, Cornichons et Fruits à l'Eau-de-vie.

VINS DE CALIFORNIE.

Attention toute particulière donnée à la CLIENTÈLE DE FAMILLE.

ETABLISSEMENT DE DETAIL,

RUE DECATUR, No 7.

Marchandises d'importation livrées directement de la Douane.

20juin—

Le moyen de se tenir frais

Pendant les chaleurs de l'été, est de prendre des GRANDS BAINS ET DES DOUCHES.

Où se procurera ledit agréable

AU BAIN ET RUE DU CAMP,

—CHEZ—

SULLIVAN & BULGER,

Plombiers et Gaziers.

20juin—1f 21 d

BASIL BARÈS, depuis nombre d'années employé de L. Grunewald à l'honneur d'informer ses amis et le public que l'on peut le trouver au magasin de pianos et musique de Junius Hart, No 191 Canal, coin de la rue Bourgogne. Il donnera son attention spéciale aux réparations de pianos et orgues, accordé de pianos à des prix modérés, manique fournie pour mètre et bale. Les ordres peuvent être laissés également au réel donne No 238 rue des Remparts, entre Ursulines et St Philippe.

N. B.—Tous les ordres de la compagnie seront promptement exécutés. 20 juin—1m—DMaV.

A vendre

A l'amiable, la PHARMACIE située rue de Chartres, No 149. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. Si d'ici au 30 cour